

07/04/2022

Comité syndical

P R O C È S - V E R B A L

Ordre du jour :

- 1) Appel nominatif
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 24 mars 2022
- 4) Approbation du budget primitif 2022
- 5) Participation des communes au financement du SIEPEA pour l'année 2022
- 6) Questions diverses

1) Appel nominatif

L'appel nominatif est effectué par Mme la Présidente du SIEPEA.

Présents : Nathalie Fontaine, Thierry Lachaise, Philippe Mazière, Catherine Casimir, Véronique Barinotto, Charlotte Guéret, Gabrielle Lavillard, Jérémmy Roux

Invités : Claude Compain, Sylvie Lavallade, Sandrine Reix, Serge Roux, Sandrine Savary, Béatrice Tricard

Absents excusés : Nathalie Bruyère, Émilie Chauchet, Philippe Delachair, Cécile Fougeras, Cécile Lagrange, Mathieu Meyze

Invités excusés : Jean-Yves Rigout

Agent du SIEPEA présent : Stéphane Barreteau

La Présidente remercie Mme TRICARD, Maire de Nieul, pour l'accueil en la salle d'honneur du château de Nieul.

Elle rend ensuite hommage à Monsieur Régis DE ANGELI, conseiller municipal de Saint-Gence et époux Madame Bernadette DE ANGELI, ancienne Présidente du SIEPEA. Il est décédé la semaine dernière et ses obsèques se sont déroulées aujourd'hui. Elle demande de respecter une minute de silence en sa mémoire. M. LACHAISE remercie tout le monde pour les messages de soutien et la participation à la gerbe.

2) Désignation du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est désigné parmi les conseillers syndicaux de la commune où le comité syndical se déroule. Mme Catherine CASIMIR est désignée secrétaire de séance.

3) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 24 mars 2022

La Présidente présente le procès-verbal du comité syndical du 24 mars 2022 et demande s'il y a des remarques sur son contenu.

En l'absence d'observations, le procès-verbal du comité syndical du 24 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

4) Approbation du budget primitif 2022

La Présidente rappelle que, comme indiqué lors de la séance précédente du comité syndical, bien qu'un débat d'orientation budgétaire ne soit pas obligatoire, elle a souhaité que l'assemblée délibérante puisse examiner en deux temps des actes forts en matière de finances. Cela devrait permettre à chacun de mieux s'approprier les masses financières en toute transparence.

Elle présente les éléments du budget 2022 en section de fonctionnement, qui s'équilibre à 978.633,86 €, et demande s'il y a des questions dans l'assemblée.

Mme TRICARD s'inquiète des prix en très forte hausse des combustibles et de l'électricité. Il est répondu que seule la crèche est concernée mais qu'elle bénéficie d'un tarif fixe sur l'électricité et a subi une augmentation faible sur les granulés qui a été négociée avec le fournisseur. Pour le RPE, l'ALSH et le pôle administratif, cela est compris dans les charges locatives.

Mme GUÉRET demande à quoi sont dues les augmentations les plus fortes, en particulier à l'article 611 – Prestations de services. Il est répondu que c'est surtout dû aux prestataires fournisseurs des repas de la crèche et de l'ALSH. Outre le prix des denrées, ils doivent mettre en œuvre de nouvelles dispositions dans le cadre de la loi EGALIM. Il y a également la mise en place d'une maintenance, absente jusqu'alors.

Mme BARINOTTO demande ce qu'il en est de la régularisation au regard du RGPD. Il est répondu que c'est en cours d'étude mais qu'il sera bien vérifié si le contrat groupe négocié par le CDG n'est pas redondant avec les procédures déjà mises en place et les logiciels déjà utilisés par les services.

La Présidente présente ensuite les éléments du budget 2022 en section d'investissement, qui s'équilibre à 2.961.270,65 €. Elle souligne que les montants ne sont pas comparables avec ceux des exercices précédents car ils incluent cette année le projet de pôle enfance intercommunal.

M. Serge ROUX demande à quoi correspond la somme de 2.760.000 € en construction. Il est répondu que c'est le montant TTC estimé des travaux du pôle enfance intercommunal tel qu'ils figurent au programme. Il sera affiné dans le cadre de l'avancement du projet.

La Présidente indique qu'une commission finances s'est réunie le 14 mars 2022 et a déjà pris connaissance de ces éléments.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2022.

5) Participations des communes au financement du SIEPEA pour l'année 2022

La Présidente rappelle que l'article 5 des statuts du SIEPEA précise que « La contribution des communes associées aux dépenses du syndicat est déterminée par le comité syndical, selon les clés de répartition à définir suivant les actions engagées. »

Elle rappelle également que les clés de répartition par services sont les suivantes :

- Crèche, ALSH, TAP, séjours : nombre d'heures-enfants par commune en N-1
- Relais Petite Enfance : nombre d'enfants de 0 à 6 ans par commune en N-1
- Pôle Administratif et Pôle enfance intercommunal (nouveau service) : pourcentage moyen de participation de chaque commune à l'ensemble des structures

Les résultats ainsi obtenus sont les suivants :

Pour Peyrilhac : 92.010,60 €

Pour Saint-Gence : 172.294,44 €

Pour Veyrac : 154.719,17 €

La Présidente indique qu'une commission finances réunie le 14 mars 2022 et élargie aux maires adjoints délégués aux finances des communes membres du SIEPEA a déjà pris connaissance de ces éléments.

M. LACHAISE souligne qu'il apparaît clairement dans les répartitions par commune et par service que ce sont les assistantes maternelles de Veyrac qui fréquentent le plus le RPE.

Le comité syndical approuve à l'unanimité les montants des subventions au titre de l'année 2022 et autorise la Présidente à solliciter les communes pour le versement des troisièmes acomptes et des soldes des subventions d'équilibre 2022.

6) Questions diverses

La Présidente propose à M. LACHAISE de présenter un point sur le projet de pôle enfance intercommunal.

Il indique qu'une nouvelle version des plans vient d'être envoyée par la maîtrise d'œuvre et qu'un nouveau chiffrage correspondant est en attente. Cette version propose de disposer tous les bâtiments sur un seul niveau pour réduire les espaces extérieurs et se rapprocher de l'enveloppe envisagée initialement. MAZIÈRE ajoute que cela permettra aussi de mutualiser au moins une salle supplémentaire tout en réduisant les surfaces à bâtir. M. Jérémy ROUX confirme que les espaces extérieurs, en particulier la voirie, sont très onéreux.

La Présidente informe le comité syndical qu'une réunion de présentation aux partenaires (PMI, SDJES et CAF) est prévue le 14 avril 2022.

M. LACHAISE explique que la date du dépôt de permis de construire n'est pas encore définie.

M. Serge ROUX indique que la Mairie de Saint-Gence est en relation avec Limoges Métropole car la voie d'accès au pôle enfance intercommunal sera très proche de la zone humide de la Glane et des zones où vivent des espèces animales protégées.

La Présidente informe le comité syndical que le site internet du SIEPEA a été revu sur le plan graphique. Elle suggère une réflexion au sein de la commission communication sur les informations à diffuser soit par le site internet soit par les réseaux sociaux.

La Présidente informe le comité sur le déploiement imminent de trois dispositifs d'assistance aux travailleurs isolés. Le fonctionnement de ces dispositifs comprend une surveillance active déclenchable par l'agent, une surveillance passive en cas de perte de verticalité, et une activation de téléassistance en cas de besoin.

La Présidente expose qu'il y a des difficultés dans la prise en compte des chèques CESU et ANCV après le changement récent de Trésorerie. Il est exposé les problèmes d'ordre technique (Trésorerie non préparée à ces modes de paiement) et les problèmes réglementaires (éligibilité strictement limitée des prestations).

La Présidente indique qu'il y a un travail en cours sur la mise à jour du règlement intérieur du Relais Petite Enfance.

M. Serge ROUX demande ce qu'il en est de la maintenance informatique, notamment si elle comprend un système de sauvegarde. Il lui est répondu que le contrat devrait être signé très prochainement mais ne comprend pas de système de sauvegarde. Celui-ci a été étudié et pourrait être mis en place en 2023 pour répartir les coûts sur plusieurs exercices.

En l'absence d'autres remarques et dans la mesure où tous les points prévus à l'ordre du jour ont été abordés, la séance est levée à 19h48.